



2D-DOC

Relevé d'information restreint (RIR) du permis de conduire

Édité le 07/05/2024 à 16h08

Numéro du permis de conduire (NEPH)

761175122363

Prénom(s), NOM

Thibault, THOMAS

NOM D'USAGE

--

Sexe

Masculin

Né le

06/02/1958 à Issy Les Moulineaux (092) - France

État du dossier

Permis de conduire valide

Titre en cours

12NP70042 délivré le **07/06/2012**

État du titre

Valide

Catégories	Date d'obtention	Mode d'obtention ⁽²⁾	État	Jusqu'au	Code restriction d'usage ⁽³⁾	Code aménagement ⁽⁴⁾
AM 	19/01/2013	EQU	Valide	--	--	--
A1 	08/08/1977	EQU	Valide	--	--	--
A2 	--	--	--	--	--	--
A 	--	--	--	--	--	--
B1 	08/08/1977	EQU	Valide	--	--	--
B 	08/08/1977	EXA	Valide	--	--	--
C1 	--	--	--	--	--	--
C 	--	--	--	--	--	--
D1 	--	--	--	--	--	--
D 	--	--	--	--	--	--
BE 	--	--	--	--	--	--
C1E 	--	--	--	--	--	--
CE 	--	--	--	--	--	--
D1E 	--	--	--	--	--	--
DE 	--	--	--	--	--	--

Dans quelles situations un Relevé d'information restreint (RIR) peut-il être demandé ?

Il permet d'attester, le jour de son édition, de la validité de vos droits à conduire les catégories de véhicules que vous détenez.

Ce document est utilisé dans les cas suivants :

- attester de vos droits à conduire pour des motifs professionnels (emploi conducteur, VTC ...);
- justifier de vos droits à conduire (souscription d'un contrat d'assurance, location de véhicules, responsabilité civile engagée en cas d'accident de la route, ...);
- authentifier vos droits à conduire lorsque vous échangez votre permis de conduire à l'étranger ou auprès des Collectivités d'outre-mer (COM);
- créer votre permis de conduire dématérialisé sur l'application France Identité (plus d'informations sur <https://france-identite.gouv.fr>).

Vous pouvez consulter la liste complète des personnes autorisées à demander le RIR à l'article L. 225-5 du code de la route.

⁽¹⁾ 2D-Doc : Solution permettant de lutter contre la fraude et de sécuriser les données échangées entre l'utilisateur et l'administration.

⁽²⁾ Modes d'obtention : EQU (Équivalence Implicite), EXA (Examen).

⁽³⁾ Restriction d'usage : Aucune.

⁽⁴⁾ Aménagement : Aucun.